

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL792

présenté par  
M. Paris, rapporteur

-----

### ARTICLE 27

I. – À la fin de l’alinéa 3, substituer aux mots :

« cette dernière »

les mots :

« la victime ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin de l’alinéa 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.